



Le Bulletin

NUMÉRO 169—JANVIER 2024



www.beure.fr

Sommaire et informations



Dans ce numéro...

P. 2	Sommaire
P. 3	Édito du Maire
P. 4-5	CCAS
P. 6	Noël des enfants
P. 7	Environnement
P. 8-9	Recensement
P. 10-11	Compostage
P. 12-13	Calendrier déchets
P. 14-15	Voirie
P. 16	École de Beure
P. 17	Personnel communal
P. 18	Etat civil
P. 19	Bibliothèque
P. 20-21	Micro-crèche communale
P. 22	Les Francas
P. 23 à 40	Associations
P. 41 à 43	Calendrier 2024
P. 44-49	Délibérations
P. 50	Gendarmerie
P. 51	Idée recette
P. 52	Vœux du Maire



Heures d'ouverture de la mairie :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Secrétaires :

Madame Cathy MERIAUX
Monsieur Serge FANKHAUSER

45 rue de Besançon 25720 BEURE

Tél : 03.81.52.61.30

beure.mairie@wanadoo.fr

beure.fr



Panneau Pocket

La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.



Page Facebook

En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.

Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papiers.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

Le mot du Maire

Philippe Chaney

En 2024 restons actifs et construisons l'avenir !

Les années s'écoulent rapidement et 2023 laisse la place à 2024. Toujours porteuse de promesses, cette nouvelle année nous invite à nous tourner vers l'avenir.

Sans faire une liste exhaustive de nos actions au quotidien rendues possibles grâce à l'investissement de tous, élus et agents municipaux, qui honorent de la meilleure façon leur dévouement envers le service public ; je tiens à les remercier pour leur engagement afin d'améliorer et faciliter le quotidien des Beurots.



Je remercie également sincèrement les bénévoles de la Commission Communale d'Action Sociale ainsi que les membres d'Associations qui s'investissent au quotidien pour faire vivre notre Village et je lance, à toutes les bonnes volontés, un appel pour les inciter à les rejoindre.

Plus concrètement en 2023 :

En collaboration avec GBM, nous avons procédé

à la réfection du Chemin des Romains et de la partie supérieure du Chemin de la Côte Blanche.

à la réalisation de 2 arrêts de bus Route de Levier et Route de Lyon avec aménagement d'une piste cyclable.

L'étanchéité des toits de la Salle Polyvalente et de l'Ecole ont été partiellement refaites.

La réfection d'un appartement au 3 Rue de la République.

La mise aux normes complète de l'électricité des vestiaires du Stade et du local pétanque.

La démolition de la maison à l'angle de la Route de Lyon et du Chemin des Picotines.

La démolition des serres au lieudit « Les Bas » (ex terrains PETETIN).

En 2024 sont au programme :

Les réfections de la Rue de la Cascade et du bas du Chemin de Maillot.

La deuxième tranche de la réfection de la toiture de la salle polyvalente.

L'élaboration de propositions sur l'aménagement futur des terrains « Les Bas ».

Au nom des membres du Conseil Municipal, je vous souhaite une Belle Année 2024 en vous assurant de notre profond dévouement.

Que 2024 exhausse toutes vos envies et vous apporte santé et bonheur !

Repas des Aînés

Le dimanche 3 décembre, les membres du Ccas de la commune avaient donné rendez-vous aux aînés de notre village pour un repas convivial qui a tenu toutes ses promesses.

Lors de son traditionnel discours, M. le Maire a tenu à remercier les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation de cette journée, du choix du traiteur à la décoration des tables.



Le menu fut concocté par M. Thierry GAMBADE, boulanger du village, c'est ainsi qu'une centaine de personnes a pu goûter une terrine de poisson sauce émeraude, un rôti de veau aux girolles accompagné d'un gratin dauphinois et d'une timbale de brocolis, pour continuer sur un assortiment de fromages avant de conclure sur une bûche pâtissière.

Nous remercions Thierry et son épouse pour ce repas qui s'est très bien déroulé.

Un repas bien complet agrémenté de sorties sur la piste de danse qui fut encore plus animée qu'à l'accoutumée grâce au musicien-chanteur, M. Didier GIROD, qui a varié entre rythmes classiques mais également des chansons plus modernes.

Merci à lui pour avoir su faire bouger tout le monde : Aînés, bénévoles, élus et même Monsieur le Maire !



Repas des Aînés

Certains résidents d'Âges et Vie sont également venus profiter de ce moment convivial, nous remercions les responsables de maisons de les avoir accompagnés et leur avoir permis de partager ce repas avec nous.



Enfin, il faut remercier les bénévoles du Ccas qui donnent de leur temps pour organiser le repas mais également la distribution des colis sur tout le village. Parce qu'il faut le rappeler, les Aînés Beurots sont gâtés car ils peuvent bénéficier du repas mais également d'un colis qui a été soit distribué aux personnes ayant décliné l'invitation soit remis à la fin du repas.



Noël des enfants

Les enfants, le Père Noël et des cadeaux

Durant le mois de décembre, les enfants ont été invités à transmettre un dessin au Père Noël dans l'optique de sa venue programmée le samedi 23 décembre à la salle polyvalente et ils ont été nombreux à avoir répondu à l'appel.



Le Père Noël était très attendu et c'est bien normal ! Son arrivée a provoqué un attroupe-ment des enfants qui se sont rués pour l'accueillir comme il se doit.

Le temps de lui permettre de s'installer sur son siège, entouré du traditionnel sapin et des dessins apportés par les enfants pour l'occasion et d'installer son chariot rempli de multiples cadeaux pour les tous petits.



La distribution commence !



Le Père Noël a également pris le temps de discuter avec les enfants et les parents !

Avant de repartir même si les enfants voulaient le garder !



Environnement

Les ZAER

La loi française a récemment instauré les ZAER : Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

Chaque commune doit ainsi définir sur son territoire un zonage par type d'énergie renouvelable, à l'intérieur duquel elle considère qu'un potentiel de développement de cette énergie est possible.

L'objectif est de faciliter l'implantation de ces énergies en permettant aux entreprises spécialisées de monter des dossiers plus rapidement et à moindre coût.

Les énergies concernées sont : le photovoltaïque (sur toiture, en ombrière, au sol, sur l'eau), l'agrivoltaïsme, l'éolien, la géothermie, la méthanisation, l'hydroélectricité).

Le Conseil municipal a jusqu'au 30 avril 2024 pour émettre une proposition de zonages qui sera soumise au Comité Régional de l'Énergie qui décidera si le potentiel demandé par commune est atteint.

Ainsi, nous vous invitons à nous transmettre votre avis sur le sujet (par courrier ou par mail à beure.mairie@wanadoo.fr) :

- ◆ Selon vous, quelles énergies devraient être favorisées sur le village ?
- ◆ Sur quels secteurs de notre territoire ?
- ◆ A l'inverse, quelles énergies seraient à proscrire ? Pour quelles raisons ?
- Etc...

Votre avis et remarques devront nous être parvenus pour **la fin du mois de février** afin que les élus puissent en bénéficier dans leur travail. Une première carte sera disponible en mairie et sur le site internet de la commune à compter du 18 mars prochain. Vous pourrez alors nous faire part de vos dernières remarques qui pourront nous aider à peaufiner le rendu définitif qui sera proposé au Comité Régional de l'Énergie.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Il faut retenir qu'il ne s'agit que d'un zonage permettant de faciliter l'implantation éventuelle d'un type d'énergie sur le territoire :

—> Ce n'est pas parce qu'un zonage particulier est retenu pour une énergie donnée que sera forcément développé cette énergie dans ce zonage : il ne s'agit que d'un zonage de potentiel.

—> À l'inverse, ce n'est pas parce qu'un type d'énergie est exclu sur la commune que cette énergie ne verra jamais le jour sur le territoire Beurot.

Il revient au Conseil municipal de définir ces ZAER pour chaque type d'énergie et sur tout le territoire de la commune, qu'il soit public ou privé.



Recensement de la population

Janvier et février 2024



Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

Recensement de la population

Janvier et février 2024

Le Conseil municipal a officiellement désigné Mesdames Céline DA SILVA et Sylvette FLEUR, ainsi que Monsieur Jérôme PIDANCET pour effectuer le recensement de la population 2024.

Merci de leur réserver un bon accueil lorsqu'ils passeront à votre domicile.



Le recensement ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, il s'agit d'un acte civique et obligatoire.

Les informations recueillies ne sont destinées qu'à l'Institution Nationale sur les statistiques et les études économiques (INSEE).

Cet institut traitera les données dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles (RGPD).



Le recensement se déroulera sur Beure du 19 janvier au 18 février 2024.

Les trois recenseurs se présenteront à votre domicile en fonction de leur secteur.

Ils vous proposeront de remplir les documents papier ou directement sur internet ; dans les deux cas ils pourront vous apporter leur aide à la complétude des informations demandées.

La collecte par internet est à privilégier.

Merci de réserver le meilleur accueil à nos recenseurs.

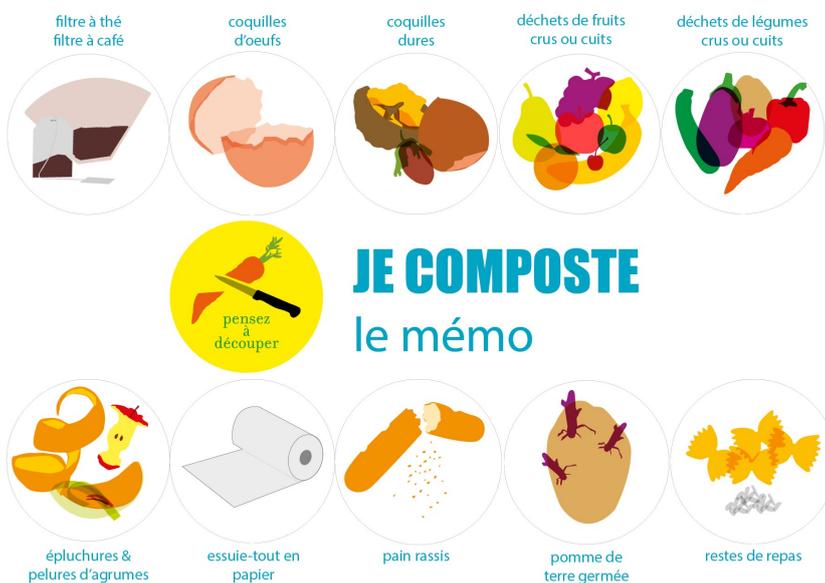
Environnement

Compostage

Le compostage consiste en la mise en fermentation de certains bio déchets afin d'en récupérer les éléments riches en minéraux et matières organiques. Il permet de produire du compost qui a vocation à être utilisé afin de nourrir les terres, notamment de culture.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les Français sont soumis à l'obligation de composter leurs bio déchets.

Le Sybert (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) fourni une documentation importante sur le compostage sur son site internet : https://www.sybert.fr/comment_reduire_mes_dechets/je_composte_mes_dechets/



Vous avez la possibilité de composter vos déchets verts : tonte, feuilles etc...

- les déchets non biodégradables : plastiques, métaux, verre, cailloux

- les restes de viande ou de poisson : leur dégradation est longue, génère des mauvaises odeurs, et leur présence peut attirer les rongeurs. C'est pourquoi ils sont déconseillés dans le composteur

- les balayures du logement, car elles contiennent souvent des fragments plastiques

- les sacs à usage unique dits « biodégradables » sont difficiles à décomposer dans un composteur domestique ou collectif, de même que les capsules de café dites « biodégradables »

JE NE COMPOSTE PAS



Environnement

Compostage

Le Sybert propose plusieurs solutions de compostage :

- Composteur individuel à privilégier pour des habitations avec un jardin.



- Lombricompostage destiné de préférence aux foyers vivant dans un appartement. Il consiste en l'utilisation d'un récipient à étages dans lequel des vers vont se nourrir des bio déchets apportés pour y produire, via leurs excréments, un compost inodore et très riche.

Cette solution comporte plusieurs avantages : gain de place par rapport à un composteur classique, inodore, plus rapide que le compostage traditionnel et surtout il nécessite moins de travail d'entretien.



Le Sybert organise des sessions de vente de ces composteurs, une inscription préalable est obligatoire.
Prochaines sessions de ventes de composteurs :

Mercredi 24 janvier de 13h30 à 16h30

Mardi 13 février de 13h30 à 16h30

Vendredi 8 mars de 9h à 12h

Mercredi 20 mars de 13h30 à 16h30

Afin d'envisager des solutions collectives de compostage, nous souhaiterions connaître vos habitudes et votre avis sur cette pratique. Nous vous serions reconnaissant de nous retourner le coupon suivant en mairie ou par mail à beure.mairie@wanadoo.fr

Nom/prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Je composte déjà : OUI NON

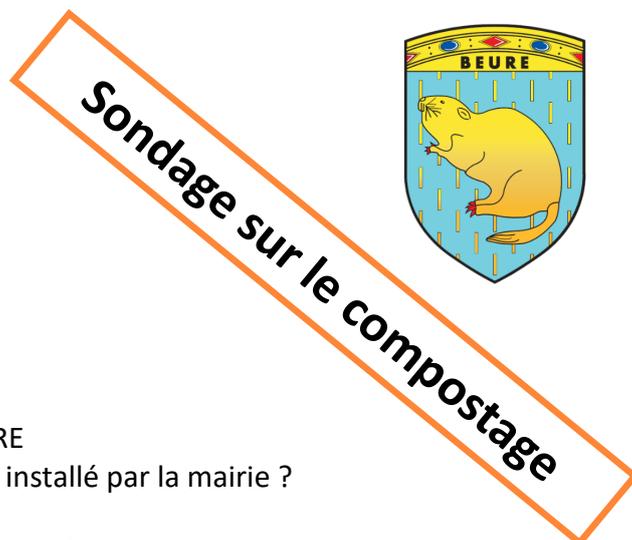
Si oui, de quelle manière ?

Le compostage collectif, vous êtes : POUR CONTRE

Si POUR, seriez-vous prêt à utiliser un composteur collectif installé par la mairie ?

Seriez-vous intéressé pour récupérer du compost gratuitement ?

Coupon à retourner à la mairie - 45 rue de Besançon 25720 BEURE ou par mail à beure.mairie@wanadoo.fr



Gestion des déchets

Calendrier premier semestre

Beure, Busy, Fontain (sauf secteur Chapelle des Buis), **La Vèze, Larnod, Montferrand-le-Château** (sauf secteur Belle-Etoile, y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pépinières), **Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts**

VOTRE JOUR DE COLLECTE :
Vendredi

DÉCHETS RÉSIDUELS
SEMAINE
impair

DÉCHETS RECYCLABLES
SEMAINE
paire

→ Après un jour **férié**
la collecte se décale au lendemain

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S
2	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L
4	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7	7 M	7 J	7 D	7 M	7 S
8	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S
9	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D
10	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M
13	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S
16	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J
21	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S
23	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M
26	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D
31	31 M	31 D	31 D	31 V	31 D

Les jours de collecte restent inchangés sur votre commune jusqu'au 28/01/2024

UNE COLLECTE DANS DE BONNES CONDITIONS :

- Je sors mon bac uniquement la veille au soir ou avant 4h30 (poignée côté rue, couvercle fermé)
- Je rentre mon bac impérativement après la collecte



Une question, un doute ?

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets

Accueil du public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon



Gestion des déchets

Calendrier second semestre

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 V	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 J	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 S	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	30 L	31 J	30 S	31 M

Beure, Busy, Fontain (seul secteur Chapelle des Bus), **La Vèze, Larnod, Monterrand-le-Château** (seul secteur Belle-Étoile, Y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pajolnières), **Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts**

VOTRE JOUR DE COLLECTE : **Vendredi**

DÉCHETS RÉSIDUELS SEMAINE **impaire**

DÉCHETS RECYCLABLES SEMAINE **paire**

→ Après un jour **férié** la collecte se décale ou l'endemain

Grand Besançon Métropole

Une question, un doute ?

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets

Accueil du public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon

Mémo tri

Tous les emballages se trient !

Trips collectif!
Mieux, plus vite, moins cher !

Tous les emballages recyclables

EMBALLAGES PLASTIQUE, EN CARTON, PAPIERS, EMBALLAGES MÉTALLIQUE



EN VRAC : pas dans un soc

PAS D'ORLÈT : que des emballages

BIEN VIDER : inutile de laver

AVEC OU SANS bouchon

NE PAS IMBRIQUER les emballages les uns dans les autres

Tous les emballages en verre

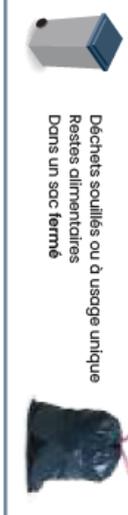


AVEC OU SANS bouchon

BIEN VIDER : inutile de laver

PAS DE vaisselle ou verre

Déchets ménagers non recyclables

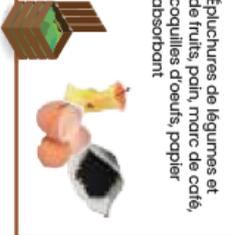


Déchets souillés ou à usage unique

Restes alimentaires

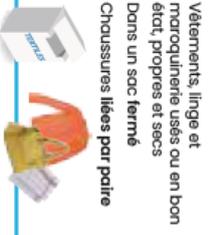
Dans un soc **fermé**

LES BIODÉCHETS



Épaves de légumes et de fruits, pain, marc de café, coquilles d'œufs, papier absorbant

TEXTILES, CHAUSSURES



Vêtements, linge et maroquinerie usés ou en bon état, propres et secs

Dans un soc **fermé**

Chaussures liées par paire

Voirie

Retour sur 2023 et prévisions 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Grand Besançon Métropole exerce les compétences voirie, éclairage public et piste cyclable en lieu et place des communes. Ce transfert de compétences implique un versement annuel d'un fonds financier de la commune à Gbm.

Pour la compétence voirie, deux types de travaux doivent être distingués :

- Travaux d'investissement : requalification d'une route, création, etc... la commune participe à hauteur de 50% du montant H.T des travaux.
- Gros Entretien Routier (GER) : travaux de réfection, Gbm prend tout à sa charge.

Pour la compétence éclairage public, Gbm prend à sa charge les travaux grâce au montant annuel versé par la commune.

L'entreprise en charge sur notre village est la SPIE EST ; concrètement en cas de dysfonctionnements d'un éclairage public, la commune fait un signalement et c'est seulement au bout de trois signalements que l'entreprise doit intervenir. Ceci peut expliquer parfois les délais de réparation d'un lampadaire.

Pour la compétence piste cyclable, Gbm prend à sa charge les travaux et ceux-ci sont programmés en fonction du schéma global planifié à l'échelle du Grand Besançon et également en fonction des opportunités de subventions.

En 2023, plusieurs opérations ont été menées par Gbm sur Beure.

Voirie : La réfection partielle du chemin des Romains, à savoir la partie démarrant de l'entrée de l'entreprise Simonin jusqu'à la fin de la voie côté rond-point des Mercureaux. Le reste du chemin est un cas particulier car Gbm souhaite une participation de l'entreprise Simonin car ce sont les camions de cette dernière qui endommagent la route.



Une extension du chemin de la Côte Blanche a également été réalisée afin de relier la route au Château d'eau.

Voirie

Retour sur 2023 et prévisions 2024

Piste cyclable : comme annoncé lors du dernier bulletin, un aménagement cyclable a été réalisé devant la maison de santé afin de permettre aux cyclistes de traverser la route départementale pour rejoindre la véloroute. La rue de la Gare a également été marquée jusqu'à son intersection avec la rue de la République pour matérialiser le passage des vélos.



En 2024, la commune a pris rang auprès du Grand Besançon pour la réfection de deux portions de routes :

- La rue de la Cascade.
- La première section du chemin de Maillot, du Musée Lucien Roy jusqu'au Monument de la Libération.

L'école de Beure

Une année olympique à l'école !

En cette année olympique, l'école proposera des cycles de sports variés.

En première période les enfants de la GS au CM2 ont fait de l'escrime avec un professionnel. Belle découverte de ce sport qui a plu à tout le monde.



Pendant ce temps, les PS et MS ont pu découvrir la Capoeira.

Depuis début janvier, c'est au tour de Givi Davidovi, professeur de lutte, de proposer un cycle sur cette activité sportive pour tous les enfants de l'école.



Personnel communal

Un départ et une arrivée

Monsieur Kévin WIRTH, adjoint technique depuis décembre 2020, a quitté ses fonctions au 1^{er} décembre 2023 en raison d'une opportunité professionnelle.

Nous le remercions pour le travail fourni et lui souhaitons une bonne continuation.

Kévin est remplacé depuis le 2 janvier par Monsieur Philippe FROIDEVAUX, 37 ans, dont le profil varié et l'expérience l'ont placé tout en haut de la liste des candidats ayant postulé à notre offre d'emploi. Il rejoint l'équipe composée également de Messieurs Jérôme PIDANCET et David CÔTE.

Quel est ton parcours ?

Je suis originaire de Montbéliard, professionnellement j'ai eu plusieurs expériences dans le privé avec notamment environ 5 années dans une entreprise assurant des services aux particuliers : entretien espaces verts, tontes, livraison de repas, petits travaux, transport de personnes en situation de handicap, etc... En avril 2022 jusqu'à fin 2023, j'ai travaillé pour une commune du Grand Besançon en tant qu'agent technique.

Pourquoi les collectivités territoriales ?

J'y ai vu une opportunité de changer d'emploi et de paysage professionnel et également géographique, j'ai tenté ma chance pour un poste à 35h et mon expérience dans le privé a su convaincre.

Pourquoi Beure ?

Encore une fois, une nouvelle opportunité, j'avais besoin de changement dans mon lieu de travail et surtout dans mes conditions de travail qui n'étaient pas satisfaisantes. J'ai postulé sur plusieurs communes et j'ai été retenu à Beure.

Tes premières impression ?

Cela change ! La commune où je travaillais était plus petite et surtout je travaillais seul, être en équipe est une expérience différente mais enrichissante et permet plus de souplesse ; il y a également plus de matériel à disposition dont certains que je n'ai pas encore utilisés dans ma carrière.

Je suis plus orienté entretien des espaces verts, nous sommes tous les trois complémentaires avec chacun des atouts et qualités différentes.

J'ai eu l'occasion de découvrir certains habitants lors de la cérémonie des vœux, ah oui et découverte aussi de la galette comtoise !

Des passions, des hobbies ?

Le handball, notamment l'ESBF.



Etat civil 2023

Depuis le mois de juin 2023

NAISSANCES



Alma NMINEJ	02 juillet	BESANÇON
Agathe BOHARD	05 juillet	BESANÇON
Lillyanna BOGLIONI	11 juillet	LONS LE SAUNIER (39)
Taissi ASMUS	12 juillet	BESANÇON
Léon GATET	13 juillet	BESANÇON
Léonore GUYOT BOUTELOUP	13 juillet	BESANÇON
Rose KOELLER	18 juillet	BESANÇON
Neteyam BRAC	22 juillet	BESANÇON
Tafatai CAWIDRONE	09 août	BESANÇON
Aliyah CLOTHO ANTIGONE	20 août	BESANÇON
Meïvie HOERTER	21 août	BESANÇON
Fallone BOUSSARD	08 septembre	BESANÇON
Lyana LEFEBVRE	08 septembre	BESANÇON
Selena REINHARDT	11 septembre	BESANÇON
Alice DERRIEY	05 octobre	BESANÇON
Winston ZIEGLER	13 octobre	BESANÇON
Liyana STHELY	25 octobre	BESANÇON

Maël FINANCE
Né le 29 octobre 2023 à BEURE

MARIAGES - PACS



Gilles SALLON & Michèle KOELLER - 10 juin
Bérenger BUSSANDRI & Sophie SIMOES - 08 juillet
Guillaume VAUGIER & Caroline CHAUVET - 9 septembre
Alexandre CHAMPREUX & déborah LAURET - 16 septembre
Nicolas DAMOUR & Aurore DORARD - 23 septembre
Ismail ÇELIK & Émilie KOELLER - 06 février
Jérémy KOELLER & Maryne PHILIPPS - Pacsés le 03 novembre



DÉCÈS

Jeanne LEGAIN Née PATTON	22 juillet	AVANNE-AVENEY
Hélène KOELLER Née HERGOTT	08 août	QUINGEY
Khim NGOAN	10 septembre	BEURE
Christiane THIÉBAUD Née DARÇOT	10 septembre	BESANÇON
Roger PERREY	29 septembre	BESANÇON
Christian CONSANI	09 octobre	BESANÇON
Gilberte DOLCI Née MAÎTRE	09 octobre	BESANÇON
Jean-Marie BARDOT	10 octobre	BESANÇON
Lucienne VICHET Née GRUBER	10 octobre	BEURE
Michèle LAURENCOT Née DENIS	20 octobre	BESANÇON
Nathalie WEHRLÉN Née REVERCHON	7 décembre	BESANÇON
Germaine HUMBLOT Née CHAUVIN	14 décembre	BESANÇON

Bibliothèque communale

C'est parti pour une nouvelle année... à la bibliothèque !

Meilleurs vœux à tous ! Plus particulièrement pour mes chers lecteurs, j'espère que vous trouverez dans notre petite bibliothèque municipale de quoi nourrir votre imagination et votre curiosité.

Comme chaque année, en 2023 les classes de l'école ont passé des moments à la bibliothèque, les enfants choisissent des livres à emmener en classe ou à lire sur place. Nous avons pu mettre en place le même concept avec la micro-crèche et la MAM. Nous avons également instauré des moments de contes suivis d'une activité créative à thème comme halloween, Noël. Toutes ces animations se poursuivront sur l'année 2024.



Ce début d'année, c'est la période où il faut penser à renouveler son abonnement ou s'abonner tout simplement à la bibliothèque, en sachant que les cotisations n'ont pas changé c'est-à-dire 10€ pour une famille ou 6€ individuellement.

Pourquoi venir à la bibliothèque ? La lecture ne rime pas du tout avec intello... Bien sûr, lire apporte des connaissances, des informations, fait travailler notre cerveau et demande de la concentration mais lire c'est aussi et surtout un moyen d'ouvrir une fenêtre sur son imagination, laisser vagabonder ses pensées et développer sa créativité. La lecture peut nous rendre heureux, nous faire rire, rêver et nous détendre.

Je finirai par des remerciements, d'abord un grand merci aux personnes qui nous ont donné des livres, en effet ceux-ci apportent de la diversité et de la nouveauté à nos étagères en plus des achats que nous faisons. Et enfin merci aux bénévoles par leur présence et leur implication et qui permettent à la bibliothèque de fonctionner.

Stéphanie KHOURI

Horaires : Mercredi 10h – 11h30

Jeudi 17h30 – 18h30

Samedi 11h – 12h

Micro-crèche Baby Castors

Inscription rentrée 2024

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants à la micro-crèche communale, gérée par Familles Rurales, pour la prochaine rentrée, sont d'ores-et-déjà invitées à prendre contact avec la structure.

Rappel des critères d'admission.

Comme chaque année, la commission d'admission se réunit pour choisir les enfants qui intégreront la structure à la rentrée suivante selon les critères de priorité après étude des dossiers de préinscription en attente.

La liste de critères d'admissions prioritaires :

En premier lieu:

- Priorité aux enfants non scolarisés fréquentant déjà la structure en contrat défini sous réserve que le contrat reste équivalent et que la famille s'engage sur une nouvelle année complète.
- Priorité aux habitants de Beure
- Priorité aux bénéficiaires des minima sociaux
- Priorité aux familles avec naissances multiples ou un enfant porteur de handicap

En second lieu :

- Priorité aux fratries en accueil régulier
- Priorité aux premiers inscrits

Cette année la commission d'attribution des places aura lieu en février.



MICRO CRECHE BABY CASTOR

Adresse: 45 rue de Besançon 25720 BEURE

tel : 06.51.51.26.87

Mail : mc.beure@famillesrurales.org

Micro-crèche Baby Castors

Des activités pour l'éveil des tous petits

Spectacle donné à la salle polyvalente



Sortie nature pour rencontrer Nestor le castor



Les Francas

Une année de créativité



Une belle année se termine et une nouvelle commence avec j'espère autant de plaisir et de bonne humeur que la précédente.

C'est avec passion et gaieté que les enfants nous ont accompagnés pour réaliser de belles activités et de moments de complicités et d'amusements tous ensemble durant toute l'année 2023.

C'est donc dans cet esprit que 2024 se prépare avec toujours et encore des moments de partages, de créativité et de joie.



Merci aux parents pour leur gentillesse et leur allégresse, mais également à la mairie pour sa disponibilité et son soutien au quotidien.

Belle année 2024 à tous.

Charline.

Solidarité Ukraine

Concert à Beure

Projet culturel/concert Constellation des Carpates Groupe de musiciens Ukrainiens



Constellation des Carpates est une association nationale siégeant à Donville les Bains (50) qui a pour but de promouvoir les cultures musicales des pays de l'Est.

Constellation des Carpates est un groupe musical Ukrainien composé de 6 musiciens et chanteurs professionnels, qui vivent dans l'ouest Ukrainien dans la région montagneuse des Carpates.

Depuis plus de 20 ans, ce groupe de cinq hommes et une femme, tous musiciens et chanteurs professionnels, amis de longue date, dont un père et son fils constitue une formation unie et complice qui revient chaque année en France pour une tournée de plusieurs semaines.

En 2022, cette tournée n'a pas eu lieu à cause de la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine.

Mais en 2023, leur venue était attendue et accueillie avec beaucoup d'émotions dans plusieurs régions Françaises (Alsace, Franche-Comté, Région Centre Auvergne, Vendée, Charentes Maritimes, Bretagne, Normandie).

Solidarité Ukraine

Concert à Beure

Projet culturel/concert Constellation des Carpates Groupe de musiciens Ukrainiens

C'est pour la première fois en juin 2023 que ces talentueux musiciens ont été accueillis en Franche-Comté à Fertans par Karine Pidancet, cheffe de chœurs, actrice active sur le territoire pour un concert commun avec une de ses chorales à Notre Dame du Chêne. Grâce à un engagement associatif, Karine Pidancet a pour mission de coordonner les concerts de ce groupe dans la région Est et se voit confier la direction artistique pour leurs tournées en France.

6 voix, 2 violons, 1 clarinette, 1 accordéon, 1 caisse claire et 1 cymbalum offrent une musique tantôt généreuse et virevoltante, tantôt douce et nostalgique qui emporte le public pour des moments joyeux ou remplis d'émotions. C'est un concert d'une intensité rare qui est proposé aux spectateurs.

Leur répertoire dépasse les frontières Ukrainiennes et puise dans les chants et la musique traditionnelle d'Europe de l'Est d'inspiration salve, tzigane et yiddish.

Ils sont venus en Franche-Comté pour la première fois en juin 2023 et vont encore cette année quitter la guerre et venir en remerciement et en solidarité pour le peuple ukrainien faire partager leur culture, leur musique.

En collaboration avec la mairie de Beure, ils donneront un concert de solidarité le vendredi 28 juin 2024 à 20h30 en l'église de Beure.

Renseignements : coordo.est.cdcarpates@gmail.com



Association

Anciens combattants



ASSOCIATION FRANC-COMTOISE DES ANCIENS COMBATTANTS SECTION DE BEURE, ARGUEL, LARNOD, PUGEY

14 juillet 2023

Dans le cadre des manifestations des 13 et 14 juillet à Beure, une cérémonie a été célébrée au monument aux morts en présence des porte-drapeaux des section d'Anciens Combattants de Beure-Arguel-Larnod-Pugey, Avanne-Aveney, Fontain, La Vèze, Montfaucon et des groupes de Résistants Guy Moquet et Marius Valet.

Après cette cérémonie, cinq porte-drapeaux de la section AFCAC de Beure, Arguel, Larnod, Pugey ont reçu un diplôme d'honneur avec insigne décerné par Mme Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire :

Dominique Mougin, 3 ans de porte-drapeau

Mélanie Khouri, 4 ans de porte-drapeau

Joseph Sulmoni, 4 ans de porte-drapeau

Roger Cuby, 10 ans de porte-drapeau

Claude Hayotte, 42 ans de porte-drapeau. Cette reconnaissance est exceptionnelle et a été créée récemment.

Les reconnaissances ont été remises par Mr Yves Vuillame, Président de la section en l'absence du Délégué Régional de la Fédération André Maginot.



Yves Vuillame, Président

ASSOCIATION

Comité des fêtes



Bilan moral 2022 - 2023

Cette année, L'équipe du Comité a organisé de nombreux événements tels que la fête d'Halloween, Carnaval, Pâques, une bourse aux jouets et un vide dressing, un loto, les festivités du 13 - 14 juillet, un repas dansant, une exposition lego et un marché de Noël.

Il faut savoir que différents événements n'auraient pas pu être présents sans l'aide des différentes associations du village, les parents d'écoles et surtout des nombreuses aides de nos bénévoles. L'équipe du Comité tient à remercier chaleureusement toutes ses personnes présentes. Nous tenons également à remercier les beurots, beurottes qui participent à la vie active de notre village.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes nos meilleurs vœux

Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle année. Au programme, L'équipe vous propose un thé dansant le 28 janvier, une pièce de théâtre le 11 février, une chasse aux œufs le 1^{er} avril, les festivités du 13-14 juillet, une exposition lego le 12 - 13 octobre, un vide dressing et une bourse aux jouets.

Nous avons également quelques idées tels qu'un concours de belote, une exposition playmobil, la fête d'Halloween, le marché de Noël ...

Nous sommes preneurs de n'importe quelle idée. Alors hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook " Comité des fêtes de Beure" notre page Instagram "Beurfesif " ou également par mail "cdfbeure@gmail.com"

Et n'hésitez pas à rejoindre l'équipe du Comité des fêtes.

Comité des Fêtes



CIE LA GOUAILLE

THE DHD PROJECT

100% HUMOUR
GRATISANT

PLACE GRATUITE
CONTRE
ANIMAL
EMPAILLÉ

AVEC DES
ACTEURS
QUE VOUS
NE
CONNAISSEZ
PAS

ÂMES SENSIBLES
ET IMBÉCILES
S'ABSTENIR !

NO PAIN
NO GAIN

NE VOUS EN FAITES PAS
CE N'EST QU'UN THÉÂTRE

JEAN GRAPPIN
BEURE
SALLE
11/02
16H

5031dd41001503

Association

Beure Stretch Gym



Club
BEURE STRETCH GYM

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités
« Un sport accessible à tous publics »

BEURE STRETCH GYM compte à ce jour **une cinquantaine de licenciés**. La reprise de nos activités sportives dans la salle polyvalente s'est faite le : **Mardi 12 septembre 2023**

Nous avons retrouvé avec plaisir nos coaches, toujours fidèles au poste :

Laëtitia MERLIN professeur de hatha yoga

Danielle SIORA stretching et gym douce

Virginie PIQUARD step – Lia – ballons – Renforcement musculaire – Freefit,

SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE



Association

Beure Stretch Gym



Club
BEURE STRETCH GYM

**L'importance des liens intergénérationnels n'est plus à démontrer.
Une belle expérience à renouveler.**

Retisser des liens entre les générations pour que les uns mettent leur expérience au service des apprentissages et que les autres éprouvent concrètement le sens de la solidarité.

Le Jeudi 16 novembre 2023, le club « Beure stretch gym » a proposé à ses adhérents une séance de gym en compagnie des écoliers des classes de CM1/CM2. 10 seniors et 29 enfants ont pratiqué durant une heure, une gym douce et élaborée sous la direction de Danielle SIORA (coach) et de la professeure des écoles ELISE. Les enfants ont joué le jeu et effectué de concert tous les exercices proposés.

Nous renouvelerons cette expérience deux ou trois fois durant l'année sportive.

Au calendrier 2024 :

Soirée dansante le 23 mars 2024

Loto : 18 octobre 2024

JOURS	HORAIRES	
LUNDI	14h00 : Marche	
MARDI	18h30 – 19h 45 : stretching 20h00 – 21h00 : Renforcement musculaire – <u>step</u> – Lia – ballons – <u>Freerit</u>	
MERCREDI	17h30 – 18h30 : Yoga adulte	
JEUDI	14h00 – 15h15 : Gym douce	

*Nous vous rappelons que nous vous accueillerons avec plaisir pour effectuer des séances d'essai
Si vous voulez nous rejoindre, téléphonez à Danielle SIORA 06.89.86.67.13.*

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA

Association

Musée Lucien Roy

Du côté du Musée

Après deux années difficiles, nous avons repris un rythme presque normal.

L'ouverture du musée les mercredis et samedis après-midi nous amène des visiteurs.

Les visites de scolaires ont repris doucement : Maisons Familiales Rurales (MFR) de Chargey les Gray que nous avons déjà reçues. Le principal frein à ces visites est le coût du transport car certains enseignants ignorent encore que le Souvenir Français peut le prendre en charge.

Notre partenariat avec le 13ème REGIMENT DU GENIE a été à l'origine d'une rencontre avec les écoles primaires de différents villages autour de Valdahon. Monsieur le Maire a mis à notre disposition la salle Jean Grappin (ce dont nous le remercions) pour recevoir 85 écoliers de CM1-CM2 auxquels nous avons présenté le vécu du soldat pendant la Grande Guerre, sous forme d'ateliers (diaporama, présentation d'objets, questions-réponses sur la vie quotidienne).



Des membres du SF de Marchaux ont passé tout un après-midi au Musée, et découvert nos présentations avec plaisir.

Nous avons aussi reçu des membres de l'Association « Le Sans-Culotte » de Mulhouse qui ont particulièrement apprécié nos collections tout en apportant leurs expertises de collectionneur sur bon nombre d'objets.

Enfin nous sommes intervenus au lycée Pergaud, à la demande d'un professeur engagé dans le concours de la Résistance et de la Déportation, pour présenter des documents concernant la vie quotidienne durant la Seconde Guerre mondiale.



L'ouverture du musée le 11 novembre et pour les Journées du Patrimoine a été en demi teinte.

Nous sommes présents à l'extérieur du musée par des prêts d'objets faits à des associations lors d'expositions qu'elles présentent, Valdahon, Dannemarie sur Crête et Arc sous Cicon nous ont ainsi sollicités.

Nous poursuivons aussi l'aménagement du musée. Les deux salles 14-18 sont pratiquement terminées, ainsi que les salles Indochine et Algérie.

Association

Musée Lucien Roy

Mais il reste à revoir complètement les deux grandes salles du bâtiment annexe qui seront entièrement consacrées à la Seconde Guerre Mondiale. Les grandes vitrines ont été démontées et un parcours chronologique se met en place, associant mobiliers à hauteur d'homme et mannequins. Le parcours chronologique débutera par la montée du nazisme en Allemagne et la situation en France dans les années 30 pour se terminer à la Libération. C'est surtout l'Occupation, la Résistance, la vie quotidienne sous Vichy et en zone Nord qu'il nous semble important de mettre en avant car elles ont bouleversé la vie des Français.

Si vous avez des documents concernant ces périodes, nous sommes preneurs.

Nous continuons également notre travail d'archivage.

Nous espérons que 2024 nous amènera davantage de visiteurs. Tous ceux qui viennent apprécient la visite guidée, malheureusement beaucoup de personnes ignorent notre existence. Nous restons malgré tout optimistes et organiserons nos manifestations habituelles : assemblée générale le 28 février, la choucroute le 10 mars et le vide-grenier le 30 juin.

Quand vous lirez ces lignes les Fêtes seront passées. Nous espérons que vous avez trouvé auprès de votre famille et vos amis la joie de partager des moments de convivialité.

Les membres du bureau vous souhaitent une heureuse année 2024, une bonne santé et vous invitent à leur rendre visite au printemps.



L'ASSOCIATION
DES AMIS
DU MUSEE
LUCIEN ROY

LE PRESIDENT WILFRIED FAUCONNIER ET LES BENEVOLES VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 2024



70 rue de Besançon 25720 Beure
musselucienroy@orange.fr

Association

La Choralyre

Pour son concert de Noël, la Choralyre avait invité la chorale africaine de Besançon

Le concert a eu lieu le dimanche 17 décembre 2023 à l'église de Beure.

Après les présentations d'usage, Michel Baud, président de la Lyre viticole de Beure, laissait la place à la chorale africaine de Besançon. Les choristes vêtus de costumes traditionnels se sont installés et Hippolyte Assogba, président de la chorale africaine, a parlé du chœur dirigé par Maximin Bakoua et a donné quelques indications relatives aux chants qui allaient être interprétés : des chants de Noël, des chants festifs, des gospels.

Il présentait les chants et informait le public des langues régionales employées telles que le bantou ou le fon, des différences entre gospel africain et gospel afro-américain, des musiques transmises par la tradition orale et du caractère religieux des chants.

Et c'est au rythme des djembés et des chékérés que la chorale africaine a enchaîné des chants originaires d'Afrique du sud, du Togo, d'Afrique centrale, du Congo.

Le public, conquis, participait à la fête en frappant dans ses mains.



C'est dans une ambiance festive que la chorale africaine passait alors le relais à la Choralyre. Autre climat, autre monde.



La Choralyre, dirigée par Marie-Jo Billod et accompagnée au piano par Sonia Briot, entonnait alors des chants de Noël traditionnels. Du plus ancien "Noël nouvelet" aux plus populaires. Le merveilleux de la nativité se retrouvait dans une succession de chants de Noël : ukrainien, hongrois, alsacien, autrichien, entrecoupés d'autres chants festifs.

Les deux chorales se sont ensuite réunies pour chanter Douce Nuit accompagnées par le public et dirigées par Marie-Jo Billod.

En bis, les deux chorales ont chanté un magistral Canticorum Jubilo de Haendel qui a fait résonner les voûtes de l'église.

Association

La Choralyre



Puis, choristes et amis se sont retrouvés salle Bertrand pour le verre de l'amitié.

En pensant déjà au prochain concert de la Choralyre qui aura lieu au printemps prochain et fera la part belle aux chants irlandais et écossais.

Si vous aimez le chant choral, n'hésitez pas à venir rejoindre les rangs de la Choralyre. Les répétitions se font habituellement les jeudis de 18h00 à 19h30 hors périodes de vacances scolaires.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Michel BAUD au 03 81 41 07 39 ou à l'adresse suivante baud.michel25@yahoo.fr



Meilleurs vœux de joie, bonheur et santé pour la nouvelle année.



SUPER LOTO

Organisé par AS Beure

Dimanche 21 Janvier

Salle de Beure

Ouverture des portes 12h30 début des jeux 14h

Animé par Martine Loto Tirelire

Bons de 15€ à 500€

18 parties: 2 x 1 ligne : 15€

2 lignes : 30€

Finale à 500€

4 quines par carton

Droit d'entrée par personne

Une planche de 4 : 20€

Une planche de 6 : 25€

Une planche de 12 : 30€

Une planche de 18 : 35€

Une planche de 24 : 40€

1 carte enfant jusqu'à 12ans: 10€



Pour tous renseignements contactez Martine

06.88.48.99.09

Association

Les Copains d'abord



LES COPAINS D'ABORD

Virée dans le Sud

Nous étions 48 copines et copains pour une escapade dans le Sud. Basés sur la magnifique presqu'île du Ponant de "La Grande Motte", des activités diverses et variées ont été concoctées par " Georges Louison " pour nous permettre de découvrir une petite partie de l'immense Occitanie. D'abord la Camargue avec une remontée du Petit-Rhône à bord du "Tiki III", au pays de crin blanc et des Gardians. Après la visite du Musée, une copieuse dégustation d'huîtres nous attendait à Bouzigues. Egalement la magnifique Ville de "Sète" avec "Georges" (pas le même) sur la mare des canards, embruns sur l'Etang de Thau. Changement de décor et de temps à l'époque des trains à vapeur sur le pont du Gardon d'Anduze et sa bambouseraie très impressionnante, au coeur des Cévennes. Une visite du sanctuaire de " Sara" la Vierge Noire des " Saintes-Maries-de-la-mer ", avec une plongée dans les océans au Seaquarium du " Grau-du-Roi ". Un retour dans le passé à l'époque des Huguenots à " Lodève ", suivi d'une montée sur le plateau du Larzac dans le fief des Templiers à "La Couvertoirade". Une journée de temps libre afin de reposer notre chauffeur, l'occasion de faire une bonne marche et de découvrir l'Architecture très spéciale de "Jean Balladur" à " La Grande Motte ". Pour clôturer cette journée, une belle soirée anniversaire animée par deux superbes chanteurs et guitaristes gitans. De nombreux restaurants pour découvrir les saveurs locales, accompagnaient ces visites. En remontant vers le Bout-du-Monde, le passage obligé dans une fabrique artisanale de nougats à Montélimar. L'occasion de penser à la famille et amis. Bref huit jours bien remplis. Merci à Georges et toute son équipe.



R.Lunardo

Association

Les Castors Juniors

Au cœur de notre village, l'association des Castors Juniors oeuvre discrètement mais efficacement pour le bien-être de nos enfants. Cette équipe dévouée, par ses actions incessantes, joue un rôle crucial en contribuant non seulement à améliorer l'éducation de nos jeunes, mais également à renforcer les liens au sein de notre communauté.

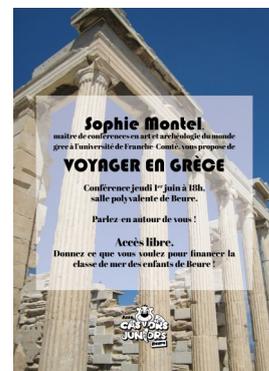


En effet, les membres des Castors Juniors se sont assignés le double objectif de capitaliser des fonds pour soutenir les projets pédagogiques menés par l'équipe enseignante de l'école de Beure, tout en s'investissant activement dans l'épanouissement et la dynamisation de la vie de notre village.

Pour ce faire, l'association des Castors Juniors organise chaque année un ensemble d'actions, telles que des événements conviviaux comme des barbecues, des apéros, des conférences culturelles, des ventes de galettes, des soirées jeux, des chants de Noël joyeux chez les habitants et à l'espace de vie des personnes âgées, des défilés de carnaval pour le plus grand plaisir des enfants et des adultes qui les accompagnent.



Ainsi, grâce à la détermination de ses membres et aux fruits de ses actions, l'association soutient la réalisation d'un ensemble d'activités au sein de l'école, par exemple : Cycle de lutte, d'escrime, les transports des séances de natation, le départ au bord de mer dans le cadre d'une classe découverte.....



Chacun l'aura compris, ces initiatives dépassent le simple cadre de la collecte de fonds, mais elles créent aussi des moments propices au rassemblement et à la création de liens, favorisant ainsi, en complément des autres associations, un meilleur vivre-ensemble au sein de notre village.

Si vous souhaitez vous impliquer dans ces actions solidaires, les Castors Juniors vous invitent chaleureusement à les rejoindre. Chaque contribution compte, et il n'est pas nécessaire de consacrer beaucoup de temps.

Ensemble, faisons de notre village un endroit où règnent l'entraide et la convivialité.

A très vite ! et Bonne Année 2024 à toutes et à tous !
La joyeuse équipe des Castors Juniors.

Vous souhaitez nous contacter : Tél : 06 64 67 07 88

Carnaval 2023



Association

Beure Twirling

Après une saison 2022/2023 riche en émotion, notre petit club de village a repris ses activités début septembre sous la présidence de Melle MAIRE Cindy.

Les entraînements pour les loisirs ont lieu tous les lundis à partir de 17h45 salle polyvalente.

La section compétition s'entraîne les mardi et vendredi au gymnase Ste Famille.

Cette année nous avons aussi un créneau de renforcement musculaire et gym le jeudi soir au gymnase de la Malcombe.

Nous avons organisé pour la deuxième année consécutive notre marche d'halloween en octobre avec pour chaque parcours proposé une petite visite du parc du château du bout du monde, nous en profitons pour remercier les propriétaires de nous avoir ouverts leurs portes.



Le vendredi 15 décembre une petite démonstration spéciale Noël réservée aux parents a eu lieu ainsi qu'un petit goûter, moment de partage et de convivialité.

Pour cette nouvelle année 2024 nos calendriers sont de retour, je vous prie de bien accueillir nos vendeurs.

Nous organisons aussi le samedi 24 février un repas dansant au tarif de 20 euros comprenant

Tartiflette/Salade ; Dessert ; Café

Renseignements et inscriptions auprès d'isabelle au 0673474260

Le week-end du 2 et 3 mars nous organisons les championnats régionaux au Palais des sports. Une grande première pour notre club, en effet depuis sa création en 2000 notre club a organisé des compétitions qu'en haute Saône au gymnase de Voray . Comme quoi tout arrive.

Nous remercions tous nos bénévoles qui œuvrent au développement de notre club.

Nous vous souhaitons à tous une merveilleuse année.

Une bonne santé et beaucoup de Bonheur

A nos athlètes nous leur souhaitons de se faire plaisir avant tout

Responsable Cindy Maire - 07.61.37.54.11

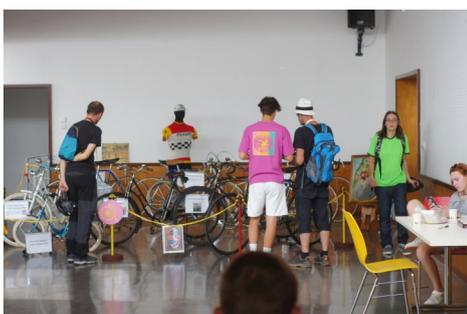
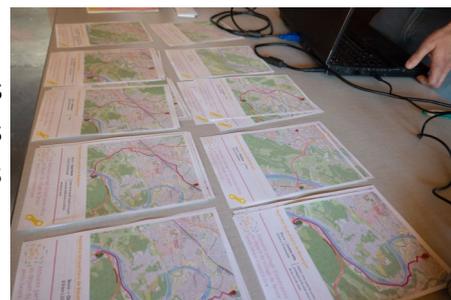
Association

Beure Respiré

Bilan d'étape pour la 1^{re} fête du Vélo de Beure

Le samedi 9 septembre 2023 a eu lieu à Beure la première édition de la fête du Vélo, une manifestation proposée par l'association **Beure Respiré**. Et quelle fête ! C'est par une belle journée chaude que les mordus de la petite reine aussi bien que les simples curieux ont pu se faire une idée de ce que la pratique du vélo pouvait leur apporter au quotidien.

Guillaume a pu faire partager à un grand nombre de Bisontins — mais pas que ! — ses itinéraires vélos et faire découvrir des outils numériques innovants pour tester, évaluer et explorer des trajets cyclables sécurisés et personnalisables dans toute l'agglomération bisontine.



Bernard, notre Beurot passionné des petites reines d'antan, nous a fait découvrir des vélos de toutes les époques et partager son amour de la belle mécanique. De nombreux visiteurs ont pu échanger avec lui et (re) découvrir de superbes bicyclettes.

Lionel de la Bicyclerie de Casamène nous a fait découvrir une large gamme de vélos à assistance électrique. Ses conseils précieux ont permis aux futurs acquéreurs de se faire une idée précise de leurs besoins et envies.



La bourse aux cyclos, **Sonja**, **Didier** et **Georges**, a permis à de nombreux visiteurs de trouver pédales à leurs pieds pour enfin s'élancer sur les pistes du Grand Besançon.

Fanny, **Marie** et leurs compères avaient concocté un rallye à vélo dans le village. Les joueurs, petits et grands, à deux roues ont parcouru Beure pour résoudre des énigmes et autres casse-tête, dans une ambiance conviviale et sportive.

Association

Beure Respirer

Les enfants ont pu s'essayer au parcours d'adresse sous la houlette de **Manu, Nadine et Véronique** et de nos jeunes. Apprendre à manier le guidon, slalomer, savoir s'arrêter, tels étaient les défis proposés et relevés haut la main par nos petits cyclistes en herbe.

Un grand merci à l'association **les Manivelles** qui a prodigué ses cours d'autoréparation lors d'un atelier en plein air — et à l'ombre ! — pour que tout un chacun puisse apprendre à être autonome dans les divers petits bricolages de son engin. Changer une roue, retendre une chaîne ou régler un dérailleur, tout cela n'a plus aucun secret pour nos nombreux visiteurs. Les mains étaient sales, mais les sourires radieux.



La fine équipe de la buvette a permis à tous de se rafraîchir, mais aussi de se restaurer de crêpes succulentes. Les petites mains n'ont pas chômé de tout l'après-midi et nous les en remercions vivement.

Beure Respirer tient à remercier Monsieur Chaney, maire de Beure, et le conseil municipal pour leur soutien et leur présence, ainsi que Madame Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole, qui nous a fait le plaisir de venir nous rendre visite. Nous tenons à remercier GBM pour son implication dans la réalisation de cette belle journée festive autour de notre moyen de déplacement silencieux, écologique et sportif préféré.

Notez bien que l'atelier remise en selle à l'attention des adultes qui voulaient apprendre ou réapprendre à bien circuler en vélo n'a pu, dans l'effervescence, avoir lieu. Ce n'est que partie remise : nous pensons organiser, au printemps, un après-midi, au départ de Beure une petite randonnée à deux roues. On vous tient au courant.

La seconde édition de la Fête du Vélo, à Beure, aura lieu le **14 septembre 2024**. Retenez cette date et préparez vos cyclos !



Association

Doubs Libération US 44

17 et 18 juin 2023 week-end à Sorans les Breurey :
sortie véhicules, préparatif du camp pour le week-end,
Loulans les Forges visite de la ferme des tracteurs
anciens,
Sorans les Breurey visite de la maison forte,
Cromary un hommage a été fait en souvenir
du commandant Jean-Cornet chef du bataillon.



7 septembre 2023 exposition de véhicules de collection
dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine au Parc de la
Gare d'Eau à Besançon.



Cérémonie du 80ème anniversaire le
week-end du 23 et 24 septembre 2023

Hommage sur la stèle du comice à
Paul Belin commune d'Avanne-Aveney

Hommage au groupe Guy Mocquet
et Marius Vallet au Rocher de Valmy



Dimanche 24 septembre 2023 cérémonie au
monument aux morts de Larnod pour les fusil-
lés de la citadelle de Besançon, des morts en
déportation des groupes de résistants FIP "Guy
Mocquet" et "Marius Vallet"

4 novembre 2023 Assemblée générale à Beure

**Pour le 80^{ème} anniversaire de la libération de Beure le 8 septembre
2024, nous sommes à la recherche de figurants (hommes, femmes, en-
fants de tous les âges) en vêtements d'époque, militaire, FFI, pour faire
avec nous un défilé. Merci de vous renseigner vers Mr et Mme Petetin
de Beure pour plus de détails.**



Calendrier des Associations 2024

Janvier à décembre

JANVIER

- 20 janvier :** Choralyre : Concert à l'église
21 janvier : AS Beure : Loto à la salle polyvalente
27 janvier : Anciens Combattants : Assemblée Générale à la salle polyvalente
28 janvier : Comité des Fêtes : Thé dansant à la salle polyvalente

FÉVRIER

- 3 février :** Copains d'abord : Assemblée Générale à la salle polyvalente
11 février : Comité des Fêtes : Théâtre à la salle polyvalente
17 février : Castors Juniors : Défilé de carnaval et goûter à la salle polyvalente
24 février : Twirling : soirée à la salle polyvalente
28 février : Musée Lucien Roy : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand

MARS

- 2 et 3 mars :** Twirling : Compétition au Palais des Sports de Besançon
3 mars : US Doubs Libération 44 : Sortie Jeep à Vernier-Fontaine
8 mars : Copains d'abord : repas grenouilles
10 mars : Musée Lucien Roy : Choucroute à la salle polyvalente
17 mars : Fédération des parachutistes : Congrès à la salle polyvalente
23 mars : Stretch Gym: soirée dansante à la salle polyvalente
29 mars : Castors Juniors : Soirée jeux à la salle polyvalente
30 et 31 mars : US Doubs Libération 44 : Rétropolis à Micropolis

AVRIL

- 1^{er} avril :** Comité des Fêtes : Chasse aux œufs
6 avril : ACCA : Repas de chasse à la salle polyvalente
14 avril : US Doubs Libération 44 : Bourse militaria - Micropolis
28 avril : Anciens Combattants: Journée des Déportés à Arguel

Calendrier des Associations 2024

Janvier à décembre

MAI

- 8 mai :** Anciens Combattants : Cérémonie à Pugey + Aviateurs à Fontain
12 mai : US Doubs Libération 44 : Journée entretien des véhicules
30 mai : Castors Juniors : Conférence sur la Grèce antique à la salle polyvalente

JUIN

- 1^{er} juin :** Choralyre : Concert à l'église
8 et 9 juin : US Doubs Libération 44 : Exposition de véhicules à Pirey
8 15 9 juin : Copains d'abord : Voyage Saumur
9 juin : Élections européennes
14 juin : AS Beure : Euro de foot—diffusion de matchs
17 juin : Twirling : Assemblée Générale à la salle polyvalente
18 juin : Stretch Gym : Assemblée Générale à la salle polyvalente
27 juin : Pétanque : Concours vétérans
28 juin : Castors Juniors : Fête de l'école
28 juin : commune de Beure : Concert ukrainien à l'église
30 juin : Musée Lucien Roy : Vide-greniers

JUILLET

- 13 et 14 juillet :** Comité des Fêtes : Festivités du 14 juillet

AOUT

- 15 août :** Pétanque : Compétition au stade
24 août : Pétanque: Concours des licenciés
31 août : US Doubs Libération 44 : Cérémonie au Monument des Aviateurs à Lombard

Calendrier des Associations 2024

Janvier à décembre

SEPTEMBRE

- 1^{er} septembre :** US Doubs Libération 44 : 80^{ème} anniversaire de la Libération de Chouzelot
- 7-8 septembre :** US Doubs Libération 44 : 80^{ème} anniversaire de la Libération de Beure
- 14 septembre :** Beure Respire : Fête du vélo à la salle polyvalente
- 15 septembre :** US Doubs Libération 44 : 80^{ème} anniversaire de la Libération d'Ornans
- 20 septembre :** Castors Juniors : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand
- 21-22 sept. :** US Doubs Libération 44 : traversée de la Meuse en chars direction Epinal
- 22 septembre :** Anciens Combattants : Cérémonie Valmy

OCTOBRE

- 12-13 octobre :** Comité des Fêtes : Exposition légo à la salle polyvalente
- 18 octobre :** Stretch Gym : Loto à la salle polyvalente
- 31 octobre :** Pétanque : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand

NOVEMBRE

- 2 novembre :** US Doubs Libération 44 : Assemblée Générale à la salle polyvalente
- 11 novembre :** Anciens Combattants : Cérémonie à Beure
- 28 novembre :** Copains d'abord : Repas Noël Pesmes

DÉCEMBRE

- 1^{er} décembre :** commune de Beure: Repas des Aînés
- 14 décembre :** Castors Juniors : Chants de Noël à la salle polyvalente
- 15 décembre :** Choralyre : Concert à l'église
- 24 décembre :** commune de Beure : arrivée du Père Noël à la salle polyvalente

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°27/2023

Dragage du Canal du Rhône au Rhin

M. Michel PIDANCET informe l'assemblée délibérante que Voies Navigables de France (VNF) a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau portant sur le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) du Canal du Rhône au Rhin entre SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE (21) et ALLENJOIE (25).

Il précise que la Commune de BEURE faisant partie des 88 Communes concernées par l'Enquête Publique qui se tient du 12 juin au 13 juillet inclus, il y a lieu d'exprimer notre avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable aux opérations de dragage. Le dragage à l'intersection avec le ruisseau « Les Mercureaux » permettra un meilleur écoulement des eaux en cas d'orages violents. Il diminuera les risques d'inondations des maisons du Village.

DÉLIBÉRATION N°28/2023

Tarifs micro-crèche 2023/2024

Madame la 2^{ème} adjointe explique aux élus qu'une réunion a eu lieu avec FAMILLES RURALES, gestionnaire de notre Micro-Crèche depuis l'année dernière. Il s'avère que le budget proposé explose par rapport à l'accoutumée : 32 500 € en 2023 alors qu'habituellement, on oscille entre 15 000 et 22 000 €.

Afin de limiter cette hausse du budget, il est proposé d'appliquer une augmentation de tarifs pour les parents. Familles Rurales a réalisé qu'avec une estimation de + 10%, la participation communale baisserait alors à 27 350,00 €.

Les élus décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider cette augmentation de 10% ; il est souligné que les familles bénéficieront parallèlement d'aides plus importantes.

DÉLIBÉRATION N°29/2023

Tarifs périscolaire 2023/2024

Madame la 2^{ème} adjointe fait part de la réunion tenue avec les responsables des FRANCAS, gestionnaire du périscolaire (accueil et cantine).

Il s'avère que les tarifs aux familles n'ont pas augmenté depuis 2018 ; il a été souligné que BEURE a les tarifs les plus bas de toutes les structures gérées par les FRANCAS dans notre secteur.

Une augmentation de 5% est proposée à partir de la rentrée de septembre.

Les élus décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider cette augmentation de 5% au 1^{er} septembre 2023.

DÉLIBÉRATION N°30/2023

Indemnité de gardiennage de l'église

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances, en référence à la circulaire préfectorale du 08 juin 2023 indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'Église Communale est revalorisé de 3.5 % pour l'année 2023 pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 voix contre,

PROPOSE D'ATTRIBUER au prêtre affectataire, pour l'année 2023, une indemnité de 496.09 € au titre du gardiennage de l'Église.

Plusieurs élus décident de voter contre : s'ils ne contestent pas le bien-fondé de cette indemnité sur le principe, il s'avère que sur BEURE, la personne à qui est destinée cette somme n'est pas celle s'occupant concrètement du gardiennage de l'Église. Par conséquent, ils décident de s'y opposer.

DÉLIBÉRATION N°31/2023

Plan local de l'habitat 2024/2029

M. Nicolas HAMEL – Adjoint en charge du dossier informe l'Assemblée que par délibération n° 2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 Communes qui composent la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le Territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les Communes membres de GBM, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020, année du début de la mission d'étude confiée après consultation au groupement d'étude piloté par Guy Taieb Conseil (G.T.C).

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du Territoire de GBM.
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4 :

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets.	publique pour la maîtrise des programmes et des prix.	CONSIDERANT la nécessité d'émettre un avis sur le projet de PLH de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole dans les deux mois suivant sa transmission.
Axe 2 : Réinvestir le parc existant.	Renforcer le rôle de chef de file de l'habitat.	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ÉMET un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2023 mais SE QUESTIONNE sur l'objectif de création de 20 logements pour BEURE qui leur semble optimiste et incohérent par rapport aux chiffres des Communes voisines.
Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement et renforcer l'articulation entre les projets de Territoires et les outils,	Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier.	
Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.	Animer et coordonner la politique de l'habitat.	
• un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.	La mise en œuvre du programme d'actions vise à permettre, sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le Territoire de GBM.	
Ce programme se décompose ainsi :	Ce scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle consolidée et doit permettre de produire par an, un total de 900 logements par an, dont 30 en reconquête de logements vacants.	DÉLIBÉRATION N°32/2023 <u>Conservation d'espaces Naturels (CEN) - poursuite des actions foncières engagées</u>
Soutenir le développement d'une offre accessible en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale.	Il doit également proposer une programmation chiffrée et territorialisée de la production de logements locatifs sociaux.	M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune de BEURE a adhéré en 2018 à la convention partenariale signées entre les Communes d'AVANNE-AVENEY, BEURE, BESANÇON et MONTFAUCON présentée par le Conservatoire d'Espaces Naturels dans le cadre d'un programme de restauration, de préservation de la biodiversité et la mise en valeur pérenne du patrimoine naturel, historique et paysager du réseau de collines. Conformément à l'article 5 de ladite convention, il y a lieu de poursuivre les actions engagées avec la réouverture des pelouses au pâturage. Les Collectivités signataires et Grand Besançon Métropole s'engagent sur un co-financement annuel des projets initiés par le CEN Franche-Comté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de poursuivre le programme engagé reconduit pour 3 ans.
Restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et les jeunes apprentis.	Pour la Commune de BEURE les objectifs de production sont les suivants :	
Encourager l'innovation dans le logement pour les seniors autonomes et les personnes en situation de dépendance (dont handicap).	- Production annuelle pour la Commune de BEURE : objectif de 20 logements du bassin de proximité de BESANÇON.	
Développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social.	- Dont production neuve de 5 logements sociaux.	
Assurer l'accueil des Gens du Voyage par la mise en place d'équipements dédiés.	VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 302-1, R 302-1-1 à R. 302-1-4 et les articles R. 302-9 à R.302-13, portant sur la procédure de validation du PLH.	
Réinvestir le parc ancien et vacant.	VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif au Programmes Locaux de l'Habitat.	
Contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique.	VU la délibération n°2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat.	
Accompagner le parc en copropriétés.		
Poursuivre la lutte contre le mal-logement.		
Définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs.		
Assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centres-villes.		
Renforcer l'action foncière de maîtrise		

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°33/2023

Mise en place d'un pâturage 2023

Conformément à la convention partenariale signée en 2028, M. le Maire précise à l'Assemblée Générale que le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) propose d'apporter un appui scientifique et technique dans la mise en place d'un pâturage équin sur les pelouses de BEURE afin de maintenir leur entretien.

Le coût pour la Commune, au titre de l'année 2023, s'élève à 2 982.20 € ; correspondant à 2 706.65 € pour le pâturage d'une durée d'un mois et 275.55 € pour l'accompagnement sur les démarches foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le versement de cette participation au CEN dont les crédits sont prévus à l'article 611.

DÉLIBÉRATION N°34/2023

Travaux de démolition—Terrain Les Bas

M. Michel PIDANCET, Adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée délibérante que 4 entreprises ont été contactées par courriel et téléphone pour des travaux de démolition des serres et de nettoyage d'une cuve situés au 23 Route de Lyon et en expose ci-après les réponses reçues :

L'Entreprise PBTP et démolitions

Prestation avec le nettoyage de la cuve pour 19 815.00 € HT.

L'Entreprise SARL AS SERVICES

Prestation sans le nettoyage de la cuve pour 11 350.00 € HT.

A2S Assainissement

Prestation de nettoyage de la cuve pour 1 253.65 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE DE RETENIR :

Pour les démolitions : l'Entreprise SARL AS SERVICES, pour un montant de 11 350.00 € HT, (avec TVA 20 %), soit 13 620.00 € TTC.

Pour le nettoyage de la cuve : l'Entreprise A2S Assainissement, pour un montant de 1 253.65 € HT, (avec TVA 10 %), soit 1 379.02 € TTC.

DÉLIBÉRATION N°35/2023

FAAD 2023

Après avoir entendu les explications de Mme Chantal JARROT, Adjointe en charge du dossier, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE D'APPROUVER la participation de la Commune au financement du FAAD à hauteur de 0.30 € par habitant, sur la base de 1361 habitants, représentant un montant de 408.30 €.

et D'AUTORISER M. le Maire à signer toute document lié à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°36/2023

Dons aux associations 2023

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE, à l'occasion des Festivités du 14 juillet 2023, d'accorder un bon d'achat de 500.00 € aux Associations de BEURE suivantes qui se sont illustrées cette année, à savoir :

AS BEURE.

BEURE Twirl.

Cette somme sera imputée à l'article 6288 – Chapitre 011.

DÉLIBÉRATION N°37/2023

Intégration du budget Ccas au budget communal

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la dissolution du Budget Annexe Aide Sociale au 31 décembre 2023 et son intégration au Budget Communal M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. En contrepartie, lors du vote du Budget Primitif 2024 en M57, le Chapitre de Résultat reporté au 002 – Section de Fonctionnement sera intégré au résultat du Budget Communal M57.

DÉLIBÉRATION N°38/2023

Admission en non-valeur

Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances, informe l'assemblée délibérante que le Service de Gestion Comptable ayant épuisé les recours pour impayés de loyer pour l'appartement communal T3 situé au RDC G – 3 Rue de la République, il convient d'admettre en non-valeur la somme de 440.40 € à mandater à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE l'admission en non-valeur en ce sens.

DÉLIBÉRATION N°39/2023

DM n°1

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances, précisant que des mandats ont été émis au Compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) sans que des crédits aient été ouverts au Budget Primitif 2023. Il convient donc d'ouvrir des crédits à l'article 673, pour un montant de 500 €, en prenant 500 € de l'article 6419 présentant des recettes supérieures à celles budgétées.

Validé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°40/2023

ZAER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'énergie, et plus précisément l'article L 141-5-3,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et plus précisément son article 15,

CONSIDÉRANT les attendus issus de la loi du 10 mars 2023 susvisée, visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer sur le territoire de la commune, une ou des zone(s) d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT l'importance de concerter les administrés selon des modalités permettant un débat local constructif,

CONSIDÉRANT la nécessité de s'approprier l'ensemble des outils et informations mis à disposition par les services de l'Etat et les gestionnaires des réseaux publics sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupération mobilisables, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics, ainsi que sur les modalités concrètes de définition de ces zones,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,

DECIDE de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective avant le 30 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N°41/2023

GBM - Modification des statuts

Le Conseil de communauté de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 28 septembre 2023 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis »

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2 – Compétences : 25. Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°42/2023

GBM - Modification des statuts

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus

tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service. Les RPQS d'eau et d'assainissement 2022, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 28 septembre 2023, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 6 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Beure pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N°43/2023

Aménagement terrain « Les Bas »

Monsieur le 1^{er} adjoint indique aux conseillers que le terrain acheté par la commune l'an passé est situé au lieudit « Les Bas » ; il conviendra d'utiliser cette appellation. Afin de débiter la réflexion sur l'aménagement futur de ce terrain, il est proposé aux élus de se réunir en début d'année afin de définir un cahier des charges qui servira par la suite à consulter le CAUE du Doubs (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Pour rappel, cet organisme a déjà été consulté par l'organisme pour l'aménagement du quartier de Metz, la commune cotise chaque année pour avoir droit à ses services.

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la démarche proposée ci-dessus concernant le travail à mener pour l'aménagement du terrain au lieu-dit « Les Bas ».

La première réunion de travail interne est programmée début janvier 2024.

DÉLIBÉRATION N°44/2023

Ouverture d'1/4 du budget en investissement pour 2024

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET, Adjointe en charge des finances, en référence à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit le montant de :

Chapitre 20 : 2 500,00 €

Chapitre 21 : 28 250,00 €

DÉLIBÉRATION N°45/2023

Recensement 2024 - agents recenseurs

Après avoir entendu les explications de Madame Chantal JARROT, Adjoint, concernant le recensement de la population pour la période allant du 5 janvier 2024 au 29 février 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés valide :

La création d'un emploi de non titulaire à temps non complet en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à ce besoin occasionnel pour la période allant de 05 janvier 2024 au 29 février 2024.

Les personnes retenues seront

Mme DA SILVA Céline

Mme FLEUR Sylvette

M. PIDANCET Jérôme

Les agents seront payés à raison d'un brut de 850.00€ pour l'ensemble de l'opération.

M. PIDANCET Jérôme sera rémunéré en heures supplémentaires.

Mme DA SILVA Céline et Mme FLEUR Sylvette percevront directement un forfait égal au montant brut de 850.00€.

Il est précisé que les personnes ont été retenus par ordre chronologique de candidature.

DÉLIBÉRATION N°46/2023

Centre de Gestion - Convention cadre

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

l'organisation des concours et examens professionnels

la publicité des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement

la publicité des créations et vacances d'emplois (la tenue de la « bourse de l'emploi »)

le fonctionnement des instances consultatives comme les commissions administratives paritaires, la commission consultative paritaire, le conseil de discipline ou le comité social territorial

la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois

le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité

le secrétariat du conseil médical

le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit

le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue

l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine

l'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite

l'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Délibérations du Conseil

Séances de juin, septembre et décembre 2023

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l'acte.

L'adhésion aux missions complémentaires nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Beure au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier

1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Article 3 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 : Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°47/2023

Extension Natura 2000

Monsieur Nicolas HAMEL, 3^{ème} adjoint, expose aux élus le projet d'extension du zonage Natura 2000 amorcé depuis deux années dans le département du Doubs et piloté par l'EPTB Saône-Doubs. Il est rappelé que ce dispositif est issu d'une réglementation européenne dont l'objectif est de créer des zones de protection renforcée de la faune et de la flore et d'inciter à la mise en place de bonnes pratiques en matière d'exploitation agricole et forestière. De nombreuses zones existent déjà en France et le département du Doubs est déjà concerné par plusieurs secteurs.

Le projet, dont une carte est annexée à la présente délibération, concerne une extension importante sur de nombreuses communes en bordure du Doubs ; Beure est concernée. La carte est exposée aux élus : sur notre village, l'intégration en Natura 2000 concerne l'ensemble du territoire hors parcelles urbanisées.

Il s'agit pour la commune d'une opportu-

nité de financement dans le cadre de la création d'une association foncière pastorale en commun avec les communes de Besançon et d'Avanne-Aveney.

En effet, intégrer Natura 2000 permettra à la commune de bénéficier d'une dotation annuelle en faveur de la biodiversité mais également de pouvoir prétendre à des aides financières dans le cadre de certains projets.

A noter que les élus ont rencontré les agriculteurs ayant une exploitation sur la commune (exclusivement du pâturage), ces derniers se sont dits favorables à l'intégration des parcelles qu'ils exploitent dans le zonage Natura 2000.

Il est proposé aux élus de valider l'intégration de la commune, hors partie urbanisée, dans le zonage Natura 2000.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet d'extension pour la commune de Beure et autorise Monsieur le Maire à communiquer cette décision aux personnes référentes.

DÉLIBÉRATION N°48/2023

Etat d'assiette 2024 - Forêt

Monsieur David DA SILVA, conseiller municipal en charge de la forêt, expose aux élus l'état de l'assiette proposée pour l'année 2024 élaboré avec l'ONF. En raison des difficultés d'accès aux massifs du bois de Peu et de la Maltournée, il a été décidé de ne proposer aucune parcelle pour l'état d'assiette 2024. Il est rappelé qu'un projet d'amélioration de la voie d'accès au bois de Peu avait été décidé en raison d'opportunités significatives de subventions. Les aides n'ayant pas été à la hauteur des promesses faites, cet aménagement est pour le moment retardé ; ce qui explique l'état d'assiette néant proposé pour 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'état d'assiette nul pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à communiquer cette décision à l'ONF.



FICHE D'INFORMATION

-ESCROQUERIE QISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.

Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières



Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lien public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime

Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez-vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

Idée recette

La galette des Rois de chez nous !

Galette des Rois Franc-Comtoise

Ingrédients :

- 1/4L d'eau
- 10 morceaux de sucre
- 1 pincée de sel
- 60gr de beurre
- 125gr de farine
- 4 œufs
- 2 à 3 cuillères de fleur d'oranger
- 1grosse cuillère de crème fraîche.



Préparation :

Dans une casserole, porter à ébullition l'eau, le sel, le sucre et le beurre.

Verser d'un coup la farine et remuer sur le feu jusqu'à l'obtention d'une boule.

Hors du feu, ajouter l'un après l'autre 3 œufs et 1 blanc.

Incorporer enfin l'eau de fleur d'oranger et la crème.

Etaler la pâte sur une plaque à pâtisserie, dissimuler les fèves.

Dorer avec le jaune d'œuf, faire des dessins à la fourchette.



Cuisson :

Cuire à 200° environ 30 mn.

Bon appétit !



Vœux du Maire et des élus

C'est devant une assemblée d'environ 120 personnes que Monsieur le Maire, accompagné des élus et du personnel communal, a prononcé ses plus chaleureux vœux aux Beuottes et Beurots.

Il en a profité pour faire un bilan de l'année 2023 et des perspectives d'avenir de notre village sur 2024 mais également pour les prochaines années.

Monsieur le Maire a également présenté un nouvel arrivant dans l'équipe technique municipale : Monsieur Philippe FROIDEVAUX qui a commencé ses nouvelles fonctions le 2 janvier dernier.

Des remerciements ont également été prononcés : aux élus pour leur dévouement, à l'équipe enseignante pour leur fidélité et leur travail essentiel pour l'apprentissage de nos enfants, au personnel communal dévoué et travailleur, aux services de la gendarmerie présents pour l'occasion et enfin aux associations de notre village qui font vivre notre commune à travers leurs manifestations et qui créent ce lien social si précieux.

La cérémonie s'est conclue par le partage d'un verre de l'amitié, accompagné de la traditionnelle galettes de Rois qui a couronné deux habitants de notre village.



Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint—Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées. Impression : commune de Beure — Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — beure.mairie@wanadoo.fr